

CSAD du 26 juin 2025

[Ce compte-rendu ne reprend pas strictement l'ordre chronologique de l'instance. Il est réorganisé logiquement pour la clarté du propos.]

[Les passages en italique et entre [] sont des commentaires, remarques, précisions qui n'ont pas été tenues en séance.]

Présente.s :

- DSDEN : Mme POGGIO, Mme RIOU, Mme CHANCEREL, M. DENIAU, Mme LE GLORENNEC
- FO : M. BEZIER
- CFDT : Mme LOUTELLIER
- UNSA : Mme LOOTEN et Mme LALLIER
- FSU : Mme MEZIERE, M. CRISTOFOLI, M. MARGANNE, Mme LACHENDROWIECZ, M. BEZANNIER, M. MAUTOUCHET

I - L'ouverture de la séance du CSAD

- Secrétariat de séance : tenu par M. BEZIER

- Déclaration liminaire FSU ([voir site du SNES-FSU 72](#))

- Avant le début de séance, la FSU a souhaité parlé d'un incident grave qui est arrivé peu de temps avant le CSAD. Un chef d'établissement de la Sarthe a rédigé un courrier qui incrimine des représentants du Snes-Fsu, des collègues, des personnels de la Dsden. Il l'a adressé à la Rectrice, la Dasen, au président du Conseil départemental, aux personnes incriminées, à plusieurs services de la Dsden... Ce courrier rejoint les pratiques de management toxique, comme à Touchard. La FSU demande si ce chef d'établissement aura des comptes à rendre à sa hiérarchie directe ?

La Dasen rappelle que ce point n'a pas fait l'objet d'une question diverse mais qu'elle accepte qu'on en parle au moment des questions diverses.

- PV des 2 derniers CSAD adoptés : celui du 31 janvier 2025 à l'unanimité, celui du 11 mars 2025 avec une abstention.

II - La rentrée 2025-2026

Cadre général présenté par la Dsden :

- Les constitutions et les affectations sur les supports Stagiaires/BMP/CSD-CSR/Alternants sont faites en lien étroit avec les chefs d'établissement et les évolutions locales, dont celles démographiques.
- Les équipes de la Dsden cherchent les meilleures solutions possibles pour les temps partagés sur plusieurs établissements.
- La préparation de la rentrée n'est pas encore finie. *[comprendre : sur telle situation votre intervention est peut-être légitime mais ça peut éventuellement encore bouger.]*

A) Stagiaires pour la rentrée 2025

La Dsden expose :

- Collèges : 19 temps plein en collège, 9 mi-temps
- Lycées : 29 temps plein en lycée, 20 mi-temps

- **FSU** se réjouit de voir l'arrivée de nouveaux collègues en nombre mais déplore la hausse par rapport à l'an dernier des stagiaires plein-temps (FSTG : Fonctionnaire Stagiaire). En effet, ce statut neutralise pour un an un poste qui n'est pas disponible pour le mouvement.

- FO demande combien de stagiaires n'ont pas pris leur poste l'an dernier.

Dsden : elle n'est pas en mesure de connaître ces chiffres.

- **FSU** demande pourquoi au regard des années passées, la Sarthe accueillera plus de stagiaires en 2025-2026, ce qui fera baisser le nombre de BMP ?

Dsden : cela dépend des décisions au Ministère (nombre de places au concours et répartition entre les académies). Elle précise que les besoins de la Sarthe sont remontés au Ministère et qu'elle se réjouit de l'arrivée de nombreux stagiaires.

- **FSU** déplore qu'il n'y ait pas eu plus de postes au concours d'infirmier scolaire : 14 postes vacants en Sarthe (les autres départements de l'académie ont aussi des manques mais à un niveau bien moindre).

B) Les contractuels Alternants à la rentrée 2025 :

8 en collège et 3 en lycée.

FSU : comment les établissements supports ont-ils été choisis ? Quel niveau d'étude ont les Alternants ? Ont-ils un tuteur dans les établissements ? Quelles obligations de formation dans leur cursus universitaire ?

- Dsden : ce sont des étudiants qui manifestent leur intérêt pour être alternants auprès du rectorat. Pour leurs affectations, on regarde les établissements avec les heures (quotité de 6 heures sauf en EPS où l'UNSS entraîne un service de 6,67h) et l'accompagnement possible sur place.

Ce statut n'est pas pareil que celui des AED prépro*. Le rectorat affecte au regard des possibilités. Les Alternants n'ont sans doute pas encore reçu leurs affectations.

[recrutement fini depuis la rentrée 2024 : seuls les recrutés d'avant poursuivent avec ce statut qui s'éteindra. Les étudiants étaient recrutés en CDD de 3 ans mixant un cycle de formation universitaire et des heures d'intervention en classe à assurer en L2-L3 / M1-M2, cours en responsabilité]*

C) Les BMP et postes Neutralisés à la rentrée 2025 :

[Avant l'instance, les services académiques envoient aux élus du CSAD les listes pour les collèges et lycées des CSR/CSD, BMP, FSTG et Professeurs Stagiaires (ou PSTG qui sont à mi-temps), postes Neutralisés. Si pour les CSR/CSD les couplages entre postes sont faits (la FSU vérifie minutieusement leur viabilité et leur qualité), ce n'est pas le cas pour les BMP. Nous savons où ils sont mais nous ne savons pas comment ils seront assemblés. Enfin, pour les affectations des personnels, nous n'avons aucune connaissance.]

La Dsden expose :

Collèges : 242 BMP, 89 CSR, 74 Neutralisés

Lycées : 223 BMP dont 138 en LP, 51 CSR, 127 Neutralisés

- **FSU** : soit plus de la moitié des BMP en Lycées pro qui n'accueillent seulement que le tiers des lycéens.

Dsden précise, sur la demande de la **FSU** que dans les tableaux communiqués qui listent les BMP et les Stagiaires, il n'y a pas de recoupement. Ainsi, si un collège a un BMP 18h en Maths et un Stagiaire 18h en maths, il faut compter 2 personnes distinctes pour enseigner les Maths. A la demande de FO, la Dsden indique qu'il en va de même pour la liste des BMP et des CSR/CSD : les deux listes ne se recourent pas.

FSU : 38% des BMP sont à 18h, la quotité d'un poste de certifié.

33 supports de BMP 18h sont prévus pour l'Eco-Bestion en lycée faute d'enseignants.

En Lettres-Anglais, au mouvement Inter, il y a eu 75 demandes pour intégrer l'académie. Seule 1 personne a pu l'intégrer. Au mouvement Intra, il y a pourtant eu 33 postes proposés !! D'où l'existence d'un très grand nombre de BMP. Est-il possible de faire remonter ce problème au Ministère ? Cette situation met en souffrance les titulaires en attente qui veulent intégrer l'académie, perpétue l'incertitude des contractuels qui ne sont nommés que pour un an sur un poste. Ce dernier peut être pourvu au mouvement l'année suivante.

Dsden :

- Beaucoup de postes sont non pourvus à l'issue du mouvement d'où un fort nombre de BMP 18 heures.

- Des postes restent sans titulaire car des professeurs contractuels refusent de passer le concours pour ne pas être envoyés loin.

- Pour l'Eco-Gestion : une discipline où les enseignants sont en prise directe avec les compétences et les besoins des entreprises. On assiste donc à des allers-retours entre l'entreprise et l'enseignement *[sous-entendu : seul le statut de contractuel permet cela et donc, ne pas avoir de titulaire sur les postes permet d'avoir des BMP qui peuvent, chaque année, permettre les retours de l'entreprise à l'enseignement. Mais, par exemple, les contractuels du lycée le Mans Sud en Eco-Gestion ne font pas d'allers-retours (sauf 1 en LP sur les 8 dernières années) : ils sont dans les faits en poste définitif dans ce lycée.]*

- Dsden répond que sur la situation en LP, les affectations des PLP dépendent du Ministère et que le PLP est moins attractif que le CAPES.

FSU rappelle qu'on veut d'abord des titulaires et souhaite que cela soit remonté.

Dsden partage aussi le souhait d'avoir des titulaires qui arrivent.

FO : les affectations des contractuels se décident-elles avant celles des TZR ?

- Dsden : le calendrier est rectoral. Elle n'a pas les dates en tête. On veille à ce que cela se fasse au mieux. Des contractuels peuvent être proposés avant un TZR sur un établissement pour la stabilité des équipes.

- UNSA : un contractuel qui perd un poste est au chômage, ce qui n'est pas le cas d'un TZR.

L'UNSA souhaite qu'on ait cette réalité en tête pour avoir une attention particulière envers les contractuels. *[C'est précisément pour cela que la FSU rappelle l'importance de devenir titulaire au regard de l'article L311-1 du code de la Fonction Publique qui indique que « les emplois civils permanents de l'Etat » sont occupés par des « fonctionnaires ». Rester un agent contractuel de droit public offre moins de protection.]*

- FSU précise qu'ils peuvent passer le concours.

- UNSA : ils peuvent ne pas l'avoir. *[Ni plus ni moins que ceux qui le tentent sans être pour autant un agent contractuel]*

FO voit des CSD de Lettres modernes sur des heures de Lettres classiques. Au sein de leur propre établissement, ces collègues complètent leur service avec des cours de latin/grec. Les collègues ont-ils la certification ?

- Dsden : c'est validé dans tous les cas par les IPR.

- FSU regrette malgré tout cette situation qu'elle dénonce tous les ans.

- FO : aux collèges de la Madeleine (Le Mans), de Tolstoi (Le Mans), de Montval/Loir : toujours 5h seulement en Lettres classiques. C'est inquiétant : y a-t-il un vivier de professeurs ? Car à terme, si ces quelques heures ne sont pas assurées, les familles sauront que ce n'est pas la peine de suivre du latin car il n'y aura pas d'enseignant. Et quand les établissements utilisent leur DHG en restreignant les heures de latin, au motif qu'il y a peu de demandes et de forte chance de n'avoir personne pour assurer l'enseignement, ils accélèrent la disparition des postes en Lettres classiques.

- Dsden : les postes sont du ressort de l'académie mais pas de vivier.

FSU déplore pour la Technologie la neutralisation de plus de 12 postes (pour nombre d'heures insuffisant) à cause de la fin de cet enseignement en sixième. Ainsi, avec de moins en moins de postes complets en établissement, il y a une accélération du départ des enseignants.

C) les Compléments de service :

FSU regrette cette situation avec un grand nombre de collègues forcés de se déplacer. 88 CSD en collège dont 5 où la distance entre les deux établissements est supérieure à plus de 30km. 30 CSD en lycée.

Il existe encore des CSD avec des quotités supérieures à 9h, situation où le poste devrait être réglementairement supprimé. FSU est toutefois en mesure d'entendre que cela peut maintenir la ressource localement *[le collège est assuré d'avoir quelqu'un pour assurer les heures au lieu d'être dans l'attente d'une affectation tous les ans]*

- Dsden : peu de situations de CSD de plus de 9h. Quand cela arrive, c'est souvent transitoire *[avant la suppression du poste ou le retour de besoins horaires]*. Cela peut aussi être durable quand cela répond à une situation de couplage entre établissements. *[ex : deux établissements ont 12 heures et 6 heures d'allemand de façon durable. Le collègue reste alors dans son poste]*

- A la demande de la FSU, la Dsden explique les CSR 0 heure : un professeur viendra dans l'établissement assurer des heures d'enseignement sous la forme d'HSA. *[La poursuite du gel du point d'indice et le passage à 3 HSA non refusables doit bien tenter quelqu'un au Ministère ? Une*

bonne façon de résoudre la pénurie des enseignants en les faisant travailler plus. Enfin, rappelons que les ORS ont été pensés pour assurer le meilleur équilibre entre le temps de travail devant les élèves et celui sans les élèves.]

Dsden en réponse à une demande de la FSU sur les postes mis au mouvement Inter via Siam ou la liste publiée sur le site académique : dès qu'elle reçoit de la part des chefs d'établissement l'info de l'existence d'un CSD pour un poste, les services font remonter au rectorat. Ce dernier a bien comme priorité de renseigner sur Siam l'existence de CSD à faire sur certains postes mis au mouvement.

Dsden prend le temps de rappeler le grand soin qu'elle apporte à l'assemblage des postes pour les CSD. *[et les BMP. Les personnels des services connaissent très bien la situation des CSD/BMP/Neutralisés... beaucoup de réponses à nos questions ont pu être apportées de mémoire. La FSU peut observer que les services sont attachés à faire au mieux de ce qui est possible pour les collègues]*

Les CSR sont travaillés avec les chefs d'établissement et en tenant compte des adresses personnelles des collègues (dans les situations où les 2 établissements sont distants de 30-40 km, c'est parce que le collègue réside dans l'une des deux communes). Au moins 2 choix sont soumis aux collègues.

Dsden informe de situations très spécifiques (au sens d'original) qui ont été validées par les IPR : deux enseignants feront leurs CSD dans une autre matière que celle de leur concours. L'originalité tient au fait qu'on sort des proximités usuelles entre matières comme Maths/Physiques ou Lettres modernes/classiques. *[situation que la FSU dénonce continuellement]*

FSU alerte sur ces situations où des enseignants sont autorisés à enseigner en dehors de leur concours de recrutement, même si cela est anecdotique, y compris si les collègues et les IPR donnent leurs accords, y compris si les collègues ont des connaissances réelles. Ce n'est pas la même chose qu'un concours qui certifie qu'on maîtrise les fondements d'une discipline. Crainte que le manque de professeurs que nous connaissons conduisent à la multiplication de ces situations, ce qui aurait un effet désorganisateur sur les équipes. *[en enseignant ce que l'on veut, il n'y a donc plus d'équipe disciplinaire et donc plus d'équipe du tout]*

- Dsden : les collègues qui acceptent peuvent avoir 2 masters (supposition). Les IPR ont certifiés que les collègues maîtrisent les fondamentaux de l'autre discipline, tout comme ils certifient les contractuels qui enseignent. Enseigner dans deux disciplines différentes peut arranger les collègues, augmenter leur satisfaction en se diversifiant.

- La Dsden n'a aucune crainte : ces situations resteront toujours très très limitées.

- UNSA : rapporte le cas d'une collègue de SVT qui veut faire de la Physique-Chimie dans son établissement pour éviter un CSD ailleurs. *[La FSU est aussi consciente qu'être en poste sur deux établissements est une vraie gêne pour les vies professionnelle et personnelle. Toutefois, enseigner dans une autre discipline n'est pas pour elle une solution appropriée, d'autant qu'elle ne réduit pas le besoin de CSD. C'est cela qu'il faudrait combattre ! En contraste, rappelons qu'on impose à un enseignant de REFAIRE ses preuves dans sa discipline lorsqu'il veut devenir agrégé avec le concours interne.]*

FSU : a-t-on le nombre de collègues qui changent de corps en Sarthe ?

- Dsden : au regard du nombre d'enseignants, c'est à la marge. Toute personne qui veut réorienter sa carrière a des échanges avec les IPR qui formulent des avis. Des entretiens ont lieu ensuite avant l'éventuel détachement pour le collègue qui terminerait la transition. 7 collègues du premier degré sont passés dans le second degré.

E – La dotation en ETP pour les AED dans les collèges et lycées :

Dsden précise les critères de répartition des ETP entre établissements. Elle se fait au regard des effectifs, des IPS des établissements, de l'existence d'un internat, des transports en commun sur le bassin de recrutement, de l'existence d'un adjoint dans l'établissement, du nombre de CPE...

- **FSU** demande s'il serait possible d'avoir les clés de calcul pour la répartition des AED ?

- Dsden : la demande sera transmise au rectorat.

Dsden annonce 403 AED temps plein : dotation équivalente à l'an dernier malgré la baisse d'élèves. Il y aura donc très peu de changements au sein des établissements et entre établissements.

Quand la situation change pour la rentrée prochaine par rapport à l'année scolaire actuelle, c'est lié aux évolutions démographiques de l'établissement. L'Erea de Changé fait lui l'objet d'une dotation particulière.

- **FSU** : au CSAD de janvier dernier, la Dsden annonçait une dotation supplémentaire pour la tranquillité scolaire de 6 ETP pour la fin de l'année scolaire 2024-2025 (collèges du Mans de Tolstoi, Bérengère De Navarre, Pierre Gilles de Gennes, Joséphine Baker, collège d'Arnage, lycée du Mans Funay). Cette dotation sera-t-elle reconduite l'an prochain ?

- Dsden : elle a été reconduite.

- **FO** : pour ces 6 ETP tranquillité scolaire, a-t-on recours à des AED spécifiques ?

- Dsden : non ce sont des AED ordinaires [*il existe plusieurs types d'AED*]

III – Réponses aux questions diverses

A) Questions posées par le Snes-Fsu :

1. Madame la Directrice, quelles sont les principales difficultés qui ont marqué le fonctionnement des collèges et lycées sarthois durant l'année scolaire 2024-2025 ? Quelles sont les principales avancées qui ont amélioré le fonctionnement des collèges et lycées sarthois ?

Dsden manifeste et justifie son refus de ne pas répondre à la question 1.

- Rappel sur ce que sont les « questions diverses » : elles ne doivent pas servir à lancer un débat, aussi intéressant soit-il. Dans le principe, la question diverse n'appelle pas à la réponse [de celui qui l'a posée : une fois que la réponse à une question diverse est apportée, il n'y a pas de réponse à la réponse de la Dsden].

- Une question diverse au CSAD doit porter sur le fonctionnement et l'organisation du Second Degré dans le département.

- Refus de répondre à une question large d'analyse. La Dsden apporte une réponse précise à une question précise.

[Non réponse vaut réponse. La question semble piègeuse pour la Dsden parce que les faits, ce que nous voyons et vivons tous les jours dans les établissements, parlent d'eux-mêmes]

2. La FSU aimerait que notre département ne fasse pas l'objet de décisions de juges administratifs, comme à Orléans, qui condamnent l'État pour ses carences dans l'organisation de l'École. Madame la Directrice, au regard des moyens et des besoins que vous nous avez présentés, pensez-vous que nous serons l'année prochaine, dans une situation meilleure que celle de l'année 2024-2025, où des classes n'ont pas eu leurs enseignements, faute de professeurs et de professeurs remplaçants ?

Dsden : avec davantage de stagiaires accueillis l'an prochain, le Département aura une hausse d'enseignants et espère que la situation sera meilleure.

[2 PSTG de Lettres modernes en lycée, 4 FSTG + 3 PSTG de Lettres modernes en collège : c'est l'une des matières qui s'est démarquée fortement par le nombre insuffisant de professeurs remplaçants en 2024-2025]

La question du recrutement relève de l'échelon académique même si la Dsden fait un travail régulier pour doter les établissements en moyen d'enseignement *[réponse plusieurs fois entendue]*

3. Pourriez-vous nous indiquer le nombre d'élèves de terminale bac professionnel ayant choisi le parcours en entreprise, ainsi que celui des élèves ayant opté pour le parcours de poursuite d'études, dans les lycées professionnels du département ?

Nous souhaiterions connaître le taux d'absentéisme des élèves engagés dans chacun des deux parcours au cours des trois premières semaines.

Combien d'élèves ont-ils changé de parcours sur ces trois premières semaines ?

Dsden : le champ de l'orientation ne relève pas du CSA 2nd degré. Il n'y a pas d'information sur ce point au niveau départemental ou académique.

4. De nombreux établissements ont tenu leur C.A. de fin d'année sans la connaissance de leur dotation en IMP. Quelles contraintes expliquent cette communication tardive des dotations ?

Peut-on avoir connaissance des dotations accordées à chaque collège et lycée du département ?

Dsden : l'attribution au niveau académique des IMP est en cours. Elle sera communiquée dès la fin de l'opération.

[La question 5 a été supprimée sans que la numérotation ait été rectifiée]

6. Combien d'établissements scolaires ont fait l'objet d'une opération de contrôle des sacs des élèves par les forces de l'ordre en lien avec les autorités académiques ? Sur quels critères les établissements ont-ils été choisis ? A ce jour, quel bilan peut-on tirer de ces opérations ?

Dsden : il n'y a pas de bilan qualitatif organisé sur les opérations qui se sont déroulées. 16 établissements publics ont fait l'objet d'une opération de contrôle (privé aussi concerné). Des établissements ont été repérés en préfecture lors des états-majors de la sécurité. Mais d'autres établissements ont été choisis en élargissant la thématique à tous les établissements : le ministère de l'intérieur pousse en ce sens au regard des drames (attaque au couteau dans un lycée privé à Nantes en avril 2025 par exemple).

- **FSU** : on approuve l'élargissement car on tient à ce que les élèves des établissements des quartiers populaires ne soient pas stigmatisés. On partage aussi l'idée que la problématique est générale et touche toute la France.

7. Face à la situation alarmante de la santé mentale des adolescents, pourrait-il y avoir pour le département un grand plan d'action qui inclurait la création de postes d'AED, de CPE, de PSY-EN, d'assistants sociaux et d'infirmiers scolaires ?

Dsden : exprime une réponse négative en disant que chacun a ses compétences entre la Dsden et le Département. Mais la Dsden agit sur la problématique : 70% des collèges de Sarthe disposent de référents santé mentale formés. Ce ne sont pas des spécialistes de la santé mentale mais des personnels en mesure de repérer le mal-être chez les élèves.

- FSU répond que repérer n'est utile que s'il y a des personnels derrière pour prendre en charge l'élève.
- Dsden rappelle qu'on peut contacter le pôle santé social de ses services.

8. Au CSAD du 28 janvier 2025, il nous a été répondu que les services académiques n'avaient formulé aucune demande prioritaire au Conseil départemental concernant le bâti scolaire, car ce dernier ne relevait pas des compétences académiques. Aux yeux de la FSU, ces demandes contribuent à l'élaboration des cahiers des charges sans empiéter sur les compétences des collectivités. Alors que le Conseil départemental est au début de son plan Collège de demain (2023-2030), que le Conseil régional vient d'annoncer des investissements pour les lycées, maintenez-vous toujours la même position au regard de toutes les problématiques remontées en F3SCT et au regard des conditions climatiques pour les cours et les examens de juin 2025 ?

Dsden : au dernier CSAD, la Dsden n'a pas l'impression d'avoir exprimé de façon si tranchée la non transmission de demandes prioritaires au Conseil départemental. *[début de réponse formulée avec difficulté]*

Il existe un travail régulier avec le Conseil départemental quand la Dsden est amenée à :

- donner des avis sur des points soumis par le Département
- intervenir sur des situations locales (souvent autour des questions de sécurité).

Effectivement, la Dsden n'a pas un recensement de l'ensemble des situations du Bâti scolaire des collèges et lycées. Elle n'a pas de fichier pour repérer les besoins d'interventions sur le bâti à tel ou tel endroit. Un point annuel existe avec le Conseil régional sur les lycées.

- FSU espère que la Dsden insiste auprès de la Région sur leurs obligations en matière d'accessibilité des lycées.

9. Malgré la visite de la F3SCT académique, il n'y a toujours aucune évolution favorable des conditions de travail au lycée Touchard-Washington. Beaucoup de nos collègues voient leur santé être altérée au travail alors même que l'employeur a une obligation de prévention.

La FSU renouvelle sa demande : Madame la Directrice, pourriez-vous, en lien avec Madame la Rectrice, vous saisir de l'Article R421-19 du Code de l'Education, afin d'assister au prochain conseil d'administration du lycée Touchard-Washington ? Nos collègues attendent depuis trop longtemps une telle marque d'attention pour se réconcilier avec l'institution.

La Dsden assume de ne pas donner une suite favorable avec l'argumentation suivante. Le CA est une instance politique. Elle doit pouvoir vivre en interne pour permettre le débat. Ce n'est donc pas souhaitable qu'elle s'y rende. Elle maintient que sa place n'est pas là-bas.

Elle poursuit qu'une session exceptionnelle de la F3SCT académique s'est tenue à Nantes le 13 juin. Les membres de la délégation qui ont visité le lycée Touchard-Washington ont pu s'exprimer devant la rectrice. Les conclusions qui ont été présentées ne sont pas rédigées de façon définitive. La F3SCT Académique du 27 juin 2025 aura à l'ordre du jour le lycée Touchard-Washington. Les choses sont en « instruction », « observation », « analyse », les choses « suivent leurs cours ».

10. La FSU aimerait savoir si les quatre mesures de protection et d'accompagnement des collègues du lycée Touchard-Washington demandées par le Snes-Fsu dans son courrier du 30 avril 2025 ont été mises en place ? Si non, quelles contraintes empêchent ces mesures d'être prises ? D'autres mesures de prévention et d'accompagnement ont-elles été mises en place ?

Dsden reprend les mesures demandées par le Snes⁷² une à une en donnant sa réponse.

- sur « la présence d'un tiers pour des réunions de travail sans crainte » : refus. Motif : cela serait incompatible avec un travail collectif.
- sur « la mise en place d'une formation en santé au travail pour aider les personnels à mettre des mots sur leurs maux au travail » : envisageable à la rentrée prochaine.
- sur « un accompagnement par les services académiques des personnels victimes d'agissements de M. Bourdon » : les personnels qui ont sollicité la Dsden ont tous été accompagnés. Mais pour que l'accompagnement soit possible, il faut que les personnes prennent contact avec la Dsden.
- sur le fait qu'« aucune suite [ne soit] donnée à tout signalement de M. Bourdon contre un personnel (hors manquement réel et avéré) » : à ce jour, il n'y a jamais eu de suite donnée pour un personnel.

B) Questions diverses posées par FO :

1. Une question portait sur la dotation en AED des établissements. La Dsden répond que cette dotation a été communiquée le 25 juin aux établissements.

2. Une question demandant si depuis le dernier CSAD, des établissements ont pu gagner ou perdre des divisions ?

Dsden : suite aux inscriptions, les évolutions suivantes ont été faites :

- perte d'une division en lycée : une 1G à Touchard, 1/2 division de STMG à la Flèche
- gain d'une division en lycée : une 2nde à la Ferté-Bernard.
- perte d'une division de 6^e en collège : Kennedy (Allonnes), Coulaines, Veil (Sablé/Sarthe)
- gain d'une division en collège : une 6^e à Saint Cosmes-en-Vairais, une 6^e à Bérengère de Navarre (Le Mans), une 5^e à la Suze/Sarthe, une 4^e au Lude.

- **FSU** : aux collèges Kennedy et Simone Veil ou les élèves sont nombreux à être issus des milieux populaires, pourquoi les divisions n'ont-elles pas été maintenues ?

- Dsden : les seuils des divisions pour l'enseignement prioritaire sont respectés. *[seuils : 24 élèves en 6^e, 26 pour les autres niveaux]*

- UNSA est surprise qu'il n'y ait pas d'ouverture de division en plus pour le collège de la Madeleine (Le Mans) où les effectifs par classe sont chargés.

- Dsden : les préparatifs de la rentrée ne sont pas finis et les seuils ne sont pas encore dépassés à la Madeleine. *[hors éducation prioritaire : 28 élèves en 6^e, 30 pour les autres niveaux]*

Dsden précise que les ajustements pour l'ouverture de divisions à ce moment là de l'année ne donnent pas la totalité des heures.

- FO demande si la Dsden est consciente qu'au collège de la Suze/Sarthe, qui a gagné une division de 5^e en plus, ne pas donner tous les moyens horaires liées à cette division, risque de poser des problèmes ? En effet, cette nouvelle division doit aussi utiliser ses moyens horaires pour financer les groupes de niveau.

- Dsden : les groupes de besoin sont financés. Donc il n'y aura pas de difficulté.

La Dsden profite de ce moment pour indiquer que pour les 4^e et 3^e, les dotations liées à l'accompagnement dans le cadre de la politique du choc des savoirs peuvent aller jusqu'à 20 heures dans certains collèges.

C) La situation du chef d'établissement qui dénonce des collègues

dans un courrier adressé à de nombreux destinataires, dont les responsables hiérarchiques des collègues (Dasen, Rectrice)

Dsden regrette ce courrier et ne souhaite pas relancer les tensions qui ont pu exister à l'époque des faits décrits par le chef d'établissement. La Dasen ne connaît d'ailleurs pas ces histoires (pas en poste en Sarthe à ce moment). La Dasen ne se prononcera pas davantage.

- FSU alerte pour le bien être et la sécurité de tous les collègues nommés et mis en cause par le chef d'établissement qui ne savent pas comment réagir et qui, dans leur établissement, savent désormais que leur supérieur hiérarchique leur en veut.

- Dsden accompagnera les collègues. Le registre de santé et sécurité permet à la Dsden de traiter cette situation.

- FSU : ou un courrier à la Secrétaire de la F3SCT.

- FSU exprime qu'il y a en plus de la dimension santé, celle d'une réelle injustice. Les collègues peuvent avoir à s'expliquer ou à rendre des comptes pour de petits faits ou des propos rapportés par les familles... On espère que là, un chef d'établissement qui commet une faute, ait aussi des comptes à rendre à sa hiérarchie.

C) Points qui finalisent le CSAD :

- Sur la demande de la FSU de la tenue d'un CSA 2nd degré de rentrée, la Dsden répond qu'elle n'a pas encore la réponse. Elle est engagée dans une réflexion plus générale sur le calendrier des instances (CSAD, CDEN). Elle ne peut donc pas donner d'information prématurément. « Peut-être » des propositions à la rentrée prochaine.

[façon de gagner du temps et de ne rien changer ?]

- FSU aborde la vive inquiétude au collège de la Ferté Bernard, chez les personnels, car le chef d'établissement nommé est malheureusement décédé et qu'il manque un CPE. Ils se soucient du bon fonctionnement pour la rentrée prochaine.

- Dsden : ils ne sont pas abandonnés, le collège est une priorité de la Dsden.